Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 7 OCTOBRE 2009

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 9, NUMÉRO 2

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 6 octobre 2009.

— Conformément au plan de travail établi le 24 mars 2009 concernant la révision de l'ensemble des règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le règlement no 4.0 – 2009 intitulé *Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics.*

Le Conseil des commissaires a également d'adopter le règlement intitulé : *Règlement no 2 – 2009 concernant l'authenticité des documents,* lequel découle de la LIP.

— Considérant que suite à la recommandation du Comité stratégique de développement politique, assumant le rôle de Comité de gouvernance et d'éthique, et après consultation du Comité de parents, le Conseil des commissaires a établi le profil et les compétences recherchés pour le détenteur du poste de Protecteur de l'élève;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a entrepris de conclure une entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Commission scolaire Marie-Victorin afin de désigner une même personne et convenir du partage des dépenses encourues à cette fin ;

Considérant le processus de sélection établi à cette fin ;

Les membres du Conseil des commissaires ont résolu :

—- d'entériner le processus de sélection du Protecteur de l'élève, tel qu'établi par les trois commissions scolaires concernées, incluant notamment la composition du comité de sélection ;

—- à cette fin, de désigner madame Suzanne Chartrand pour représenter le Conseil des commissaires sur ledit comité de sélection.

— Les membres du Conseil ont désigné mesdames Suzanne Chartrand et Carole Vigneault et monsieur Gaëtan Labelle, à titre de candidats au poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep Édouard-Montpetit.

— Il a été résolu que le Conseil des commissaires fasse siennes les recommandations issues des travaux du groupe de réflexion sur la structure de participation des commissaires;

Ainsi, le Conseil a maintenu les comités stratégiques suivants:

- le Comité de la mission éducative et des ressources humaines
- le Comité de soutien à la mission.

D'autre part, il a institué les comités statutaires visés au nouvel article 193.1 LIP, soient :

- le Comité des ressources humaines
- le Comité de vérification
- le Comité de gouvernance et d'éthique

— Il a procédé à la nomination des membres et adopté les plans d'action pour l'année 2009-2010 pour lesdits comités.

— Mesdames et messieurs les commissaires ont adopté les priorités d'action 2009-2010 en lien avec le Plan stratégique 2008-2013 voté en janvier 2009

— Le Conseil des commissaires a procédé à l'engagement de madame Isabelle Fiset à un poste de direction adjointe d'établissement

— Le mandat a été donné au Service de l'organisation scolaire d'engager la consultation portant sur la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année scolaire 2010-2011.*

— Considérant les discussions relatives aux dispositions des protocoles d'entente avec les Villes;

Considérant les démarches réalisées par le Comité de travail institué par le Conseil en septembre 2008 et les pistes de solutions proposées, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté les orientations quant aux modifications à apporter aux protocoles d'entente d'utilisation des immeubles et des équipements avec les Villes.

LE POINT SUIVANT A ÉTÉ TRAITÉ EN INFORMATION :

— Plan quinquennal de redditions de comptes en lien avec le Cadre de référence sur la reddition de comptes

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi, 3 novembre 2009 à 19h30

Siège social de la Commission scolaire des Patriotes

ÉQUIPE DE RÉDACTION

JOHANNE PARADIS

ALAIN GAUTHIER